

Les différentes commissions de l'année 2021/2022

a) La liste des commissions

- Commission « salarié, hygiène et sécurité »
- Trois commissions travaux pour chaque site
- Commission « Budget-Comptabilité »
- Commission « Communication-Langue bretonne-Développement-Projet du troisième site-Lien avec le réseau »

b) Les missions des commissions

❖ Commission « Salariés, hygiène et Sécurité »

- Elle organise les entretiens professionnels.
- Elle fait les entretiens d'embauche durant les vacances scolaires d'été.
- Elle met en place le plan de formation du personnel.
- Elle travaille en collaboration avec la coordinatrice de l'AEP.
- Elle s'occupe de mettre en place les différents dispositifs liés à l'hygiène.
- Elle peut aussi être amenée à acheter les fournitures inhérentes à l'hygiène ainsi que du matériel de cantine si besoin.
- Elle fait des études de préventions afin d'améliorer les conditions de travail.
- Elle revoit la protection de la santé et de la sécurité afin d'améliorer les conditions de travail du personnel.

❖ Commission « Communication-Langue bretonne-Développement-Projet du troisième site-Lien avec le réseau »

- Elle prend soin de la communication interne de l'association et de l'école, en liaison avec les enseignants et les parents, par des projets validés par le CC (journal interne, sondage, livret d'accueil...).
- Elle promeut Skol Diwan Kemper par le biais de différents moyens de communications (Vidéos, articles de presse...).
- Elle gère et développe le réseau relationnel Diwan.
- Elle gère les traductions des différents documents à proposer aux membres de l'association.

❖ **Commission « Travaux »**

- Elle organise des périodes de travail régulières selon les travaux à effectuer.
- Elle établit en ordre de priorité la liste des besoins : matériel, travaux à engager...
- Elle prévoit à moyen et long terme, afin de permettre au Conseil Collégial de provisionner sur plusieurs années ces projets.

Commission « Budget-Comptabilité »

- Elle fait le lien avec les différents comités de soutien.
- Elle élabore le plan de recettes et de dépenses envisagées.
- Elle gère et rend compte des recettes et dépenses de l'association.